QUEST MANAGEMENT, SICAV
Société d´investissement à Capital Variable
2, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-76 341
(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de
QUEST MANAGEMENT, SICAV – QUEST CLEANTECH FUND
(le « Compartiment »)

Luxembourg, le 17 avril 2025

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer qu'il a décidé d'apporter certaines modifications au Compartiment à compter du 21 mai 2025 afin de se conformer aux Orientations sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité (les « **Orientations** ») publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers (l'« **AEMF** »).

La politique d'investissement du Compartiment et ses informations précontractuelles ont été modifiées pour, entre autres :

(i) clarifier la stratégie de développement durable du Compartiment, en incluant une référence aux six objectifs environnementaux établis par le Règlement européen sur la taxinomie, et en mentionnant la possibilité d'investir en plus dans des sociétés présentant des caractéristiques sociales et l'application des exclusions applicables aux indices de référence alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris de l'Union telles que définies à l'Article 12 (1) (a) à (g) du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 ;

(ii) modifier l'allocation d'actifs prévue du Compartiment pour qu'elle soit alignée au moins à 80 % sur les caractéristiques E/S ; et

(iii) mettre en œuvre un cadre plus strict de définition des investissements durables, entraînant la diminution de la part minimale des investissements durables de 51 % à 25 %.

Ces changements n'ont pas d'impact significatif sur la stratégie d'investissement et le portefeuille qui en résulte du Compartiment. La liquidité et le profil de risque du Compartiment devraient rester inchangés et les modifications n'auront aucun impact sur les commissions supportées par le Compartiment.

***

Une version mise à jour du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») reflétant les modifications mentionnées ci-dessus sera bientôt disponible, sans frais et sur demande, au siège social de la Société.

Il est rappelé aux Actionnaires que la Société ne facture aucune commission de rachat et que les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modifications décrites ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs Actions sans frais, conformément au Prospectus.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

Si vous avez besoin de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, 2, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg ou votre conseiller financier.

Cordialement,

Pour le compte de Quest Management, SICAV